



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres en**  
**exercice** : 15  
**Présents** : 13  
**Votants**:14  
**Convocation le** :  
03/11/2023

**Séance du mercredi 08 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

**Sont présents** : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

**Représentés** : MEFTAH Pascal par MARECHAL Jacques

**Absents et Excuses** :

**Secrétaire de séance** : BAROU Guy

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AU  
DEPARTEMENT DE LA  
LOIRE DANS LE  
CADRE DE  
L'ENVELOPPE DE  
SOLIDARITE 2024  
DE\_2023\_057**

**Vu le code général des collectivités territoriales**

**Considérant l'enveloppe de solidarité du département de la Loire à destination des communes rurales pour la réalisation de travaux de petite envergure**

**Considérant les projets de travaux sur la commune d'Ecotay l'Olme**

Monsieur Robert JOANIN expose au Conseil Municipal que trois projets de la commune peuvent faire l'objet d'une subvention du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2024 :

- la création d'une mezzanine dans l'ancien CTM pour un montant de 6 446€ HT
- la réfection du mur en pierre du local des chasseurs pour un montant de 1 300,45€ HT
- la rénovation du pressoir sur la place de la mairie pour un montant de 3 900€ HT

Le montant global des travaux représente un coût de 11 646.45€ HT.

A cet effet, Monsieur Robert JOANIN demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention d'un montant de 6 987€ (soit 60% du coût global des travaux) auprès du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la demande de subvention auprès du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2024.
- autorise Madame le Maire à signer la demande de subvention et tout autre document permettant la constitution du dossier de demande de subvention

Fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

